



Saint-Germain  
lès-Corbeil

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2023

### PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, sis 2 route de Lieusaint, sous la présidence de Monsieur Yann PÉTEL, Maire.

<i>Convocation en date du 27 juin 2023 Affichée et publiée sur le site internet de la ville le 27 juin 2023</i>	<b>PRESENTS :</b> M. PETEL Yann, Maire, Mme LE BELLEC Florence, M. RANCHER Jacques, Mme PODEVIN Cécile, M. GARIN Bertrand, M. CARRIOL Patrice, M. CATHELOT Jean-Philippe, Mme DEGOUTTE Marie-Laure, Mme COURTINE Bénédicte, M. PASTUREAU Romain, M. LE GOUELLEC Yannick, M. MARTINEZ René, Mme SEJOURNE Jeannine, Mme LALANNE Bernadette, M. BOLENGU Julien, M. DAL ZOTTO Alain, M. COPEL Philippe.
<i>Liste des délibérations affichée et publiée sur le site internet de la ville du 04 juillet 2023 au 04 septembre 2023</i>	<b>ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :</b> Mme BINEAU Pierrette ayant donné pouvoir à Mme DEGOUTTE Marie-Laure Mme BADIER Aline ayant donné pouvoir à M. CATHELOT Jean-Philippe Mme THELLIEZ Aude ayant donné pouvoir à M. LE GOUELLEC Yannick M. GOUJON Jean-Marie ayant donné pouvoir à M. GARIN Bertrand Mme PETEL Brigitte ayant donné pouvoir à M. PETEL Yann Mme CARRIOL Pauline ayant donné pouvoir à M. CARRIOL Patrice
<i>Conseillers En exercice : 28 Présents : 17 Votants : 23</i>	<b>ABSENTS :</b> M. ROUGER Philippe Mme WELLNER Valérie M. LORIN Pierre M. MICHAUT Ange M. SERRE Jean-Philippe  <b>Secrétaire de séance :</b> Mme SEJOURNE Jeannine

Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers Municipaux.  
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures.  
Madame SEJOURNE Jeannine est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été consentie.

#### **1 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2023**

Le procès-verbal de la séance du 26 juin est adopté à l'unanimité.

#### **2 - ACTUALISATION DES TARIFS LOCATIONS DE SALLES ET D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

Par délibération du 12 décembre 2022, le Conseil municipal a fixé une grille tarifaire pour la location ou la mise à disposition des salles et équipements communaux.

Il est proposé, notamment dans le cadre des aménagements programmés sur l'espace culturel et associatif « Victor Hugo », d'actualiser cette tarification en apportant des modifications, afin de permettre une plus grande attractivité, à savoir :

Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil  
2 route de Lieusaint - 91250  
Département de l'ESSONNE

• Tél. : 01 69 89 70 70  
• Fax : 01 60 75 01 91  
• Courriel : [contact@sglc.fr](mailto:contact@sglc.fr)

<https://www.saint-germain-les-corbeil.org/>

- Etendre le champ des tarifs Saint-Gerinois aux communes membres de l'agglomération de Grand Paris Sud, à l'instar des autres grilles tarifaires applicables sur la commune (école de musique notamment) ;
- Affirmer la gratuité des mises à dispositions de salles ou d'équipement au tissu associatif, sauf s'il est exigé un droit d'entrée ou une redevance dans le cadre de l'organisation de leur événement ou manifestation ;
- Supprimer la tarification SSIAP, en dehors de la mise à disposition de l'auditorium au profit des usagers autres que le tissu associatif ;
- Introduire un tarif pour la salle festive B, après son réaménagement, selon la proposition suivante :

	Tarifs Saint-Gerinois et Communes de GPS	Autres
Location forfait journée du lundi au vendredi de 9h à 22h30	Association : 100 € (indicatif) Syndic / ASL : 150 € Entreprise : 200 € Particuliers : 150 € Personnel : 100 €	Association : 200 €  Entreprise : 400 € Particuliers : 300 €
Location forfait ½ journée (Maximum 5h)	50% du tarif susmentionnée	
Location forfait journée Samedi, Dimanche ou Jour férié (9h à 02h00 du matin)	Association : 200 € (indicatif) Syndic / ASL : 300 € Entreprise : 300 € Particuliers : 300 € Personnel : 150 €	Association : 400 €  Entreprise : 600 € Particuliers : 600 €
Location forfait week-end	Association : 300 € (indicatif) Syndic / ASL : 400 € Entreprise : 400 € Particuliers : 400 € Personnel : 200 €	Association : 600 €  Entreprise : 800 € Particuliers : 800 €

- Introduire un tarif « particulier » pour la salle des fêtes, selon la proposition suivante :

	Tarifs Saint-Gerinois et Communes de GPS	Autres
Location forfait journée Samedi, Dimanche ou Jour férié (9h à 02h00 du matin)	600 €	1200 €
Location forfait week-end (samedi ; dimanche)	1000 €	2100 €

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- **D'approuver** ces amendements à la grille tarifaire ;
- **De préciser** que la nouvelle grille tarifaire entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**VOTES : UNANIMITE**

**3 – ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE « ÉCOLE DE MUSIQUE »**

Avec ses 9 professeurs, l'école de musique de Saint-Germain-lès-Corbeil a une capacité d'accueil de 115 élèves (maxi constaté en 2015). Or, depuis 2019, nous constatons une baisse de fréquentation, s'expliquant par différents facteurs :

- ✓ L'augmentation des tarifs en 2017 de 4,5% avec l'introduction d'une différenciation de tarification selon que l'élève est un habitant de la commune ou non avec l'application d'un coefficient de 2 (ex. : 204,70 € pour la pratique d'un instrument pour un habitant de Saint-Germain-Lès-Corbeil contre

420,90 pour les autres communes), et un coefficient de 5 pour le taux d'effort entre le tarif mini et le tarif maxi applicable ;

- ✓ Le manque de promotion de l'école de musique, se cantonnant par une présentation lors du forum des associations et de quelques manifestations ;
- ✓ Une nouvelle délibération tarifaire du 20 septembre 2021 qui a tenté d'éteindre l'hémorragie provoquée par la période COVID, période pendant laquelle les cours ont été organisés en alternance en « présentiel » et « en visioconférence », conduisant à un abandon temporaire de nombreux élèves qui ne souhaitaient pas payer une cotisation complète pour un enseignement partiellement en « distanciel ».  
Cette délibération a étendu le champ de la tarification Saint-Germinoise aux habitants des communes membres de l'agglomération de Grand Paris Sud, en maintenant le coefficient de 2 avec les tarifs des élèves en dehors de ce périmètre et un coefficient de 5 pour le taux d'effort.

L'évolution des recettes s'en est fait ressentir, passant de 47 058 € avec une fréquentation à 114 élèves à 28 268 € avec 77 élèves (baisse de fréquentation de 30%, baisse de recette de 40%).

Toutefois, nous observons que la fréquentation adulte reste stable, alors qu'elle demeure en chute libre chez les jeunes (-40%), malgré les différentes mesures prises depuis 2017.

La commission culture s'est réunie à deux reprises, en avril et en juin. Parmi les orientations arrêtées, notamment lors de sa séance du 20 juin, elle a rendu un avis favorable pour modifier la grille tarifaire, afin de susciter une nouvelle attractivité auprès du jeune public et un nouveau souffle, en espérant une augmentation des effectifs de 20% dès la rentrée 2023, permettant une augmentation de recette :

- Tout d'abord, en décomposant le tarif unique jusqu'alors pratiqué de 614 € peu importe le cycle dans lequel s'inscrit l'élève, dont le contenu et la durée varie en fonction de sa progression (cycle I = durée 30 minutes, cycle II = durée 45 minutes, cycle III = durée de 60 minutes).
- Ensuite, en annualisant les inscriptions au lieu d'être trimestrielle ;
- Également, en tentant d'aligner son tarif le plus élevé avec les tarifs pratiqués par les conservatoires ou écoles de musique à proximité ou même tissu associatif (un seul instrument) ;

Cours individuels	Tarif actuel de l'école de musique	Grand Paris Sud	Val d'Yerres Val de Seine	Tissu associatif Musique autrement (Guitare)
Cycle 1 (30 minutes)	Tarif unique actuellement pratiqué : Tarif maxi : 614 €  Tarif mini : 122 €	Tarif maxi : 322 € Tarif mini : 50 €	Tarif maxi : 273 € Tarif mini : 204 €	450 € / an pour 8-11 ans
Cycle 2 (45 minutes)		Tarif maxi : 480 € Tarif mini : 80 €	Tarif maxi : 341 € Tarif mini : 255 €	
Cycle 3 (60 minutes)		Tarif maxi : 532 € Tarif mini : 100 €	Tarif maxi : 361 € Tarif mini : 270 €	900 € / an pour les 12 ans et +, et adultes

- Enfin, en réduisant le coefficient du taux d'effort de 5 à 4 entre le tarif maxi et le tarif mini ;

#### Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la nouvelle grille tarifaire de l'école de musique ci-après ;
- **De préciser** que la nouvelle grille tarifaire entre en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- **D'indiquer** que sauf prescription médicale justifiant une absence de plus d'un trimestre ou d'un changement de situation, nécessitant un déménagement sur une distance de plus de 50 km, l'intégralité de la cotisation pour l'année entamée est due.
- **De dire** qu'il n'y a aucun frais d'inscription.

#### VOTES : UNANIMITE

Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil  
2 route de Lieusaint – 91250  
Département de l'ESSONNE

• Tél. : 01 69 89 70 70  
• Fax : 01 60 75 01 91  
• Courriel : [contact@sglc.fr](mailto:contact@sglc.fr)

<https://www.saint-germain-les-corbeil.org/>

#### 4 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

---

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, certains agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade au mérite au cours de cette année.

Afin de ne pas bloquer ces promotions, il est demandé au Conseil Municipal de créer les postes suivants :

<b>Création</b>				
<i>Catégorie hiérarchique</i>	<i>Grade</i>	<i>Durée hebdomadaire</i>	<i>Date d'effet</i>	<i>Nature du poste</i>
<i>B</i>	<i>Rédacteur territorial</i>	35/35ème	01-juillet-2023	Responsable de la vie éducative
<i>B</i>	<i>Rédacteur territorial</i>	35/35ème	01-juillet-2023	Responsable de la vie sociale
<i>B</i>	<i>Technicien territorial</i>	35/35ème	01-juillet-2023	Responsable du centre technique municipal

En contrepartie après avis du Comité Social Territorial le Conseil Municipal pourra fermer lors d'une prochaine séance les postes à temps complet suivants :

- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (2 postes)
- Agent de maîtrise principal (1 poste)

#### VOTES : UNANIMITE

#### 5 - INDEXATION DES TARIFS POUR LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

---

Les tarifs des activités périscolaires ont été gelés depuis juin 2017. Ils sont calculés sur la même base que les années précédentes, indexée en fonction de l'évolution annuelle du R.S.A., montant de référence pour le calcul du taux d'effort.

Or, l'inflation des prix à la consommation ainsi que les revalorisations des rémunérations des agents entraînent un reste à charge que les finances de la commune ne peuvent plus se permettre d'absorber.

Le taux d'augmentation retenu pour rééquilibrer le montant à charge des usagers est de 9%.

Par ailleurs, devant les abus répétés par certains usagers, il a été décidé également d'augmenter de manière significative le tarif forfaitaire de dépassement horaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de définir les tarifs selon le tableau ci-dessous, sachant que ces nouvelles dispositions prendront effet à compter du **4 septembre 2023**

PRESTATIONS	Commune Taux d'effort		Hors Commune Forfait
	Mini	Maxi	Tarif unique
<b>Accueil de loisirs</b>			
<i>Journée Vacances/Mercredi</i>	4,53 €	21,69 €	33,57 €
<i>Journée PAI Vacances/Mercredi</i>	3,42 €	17,11 €	25,29 €
<i>Demi-journée avec repas</i>	2,99 €	14,93 €	22,13 €
<i>Demi-journée PAI ALSH</i>	2,05 €	10,25 €	15,15 €
<i>Veillée ALSH</i>	1,71 €	8,56 €	12,64 €
<i>Mini séjour journée</i>	12,75 €	63,77 €	94,50 €
<b>Accueils périscolaires</b>			
<i>Matin (l'unité de 25 mn)</i>	0,33 €	1,64 €	2,51 €
<i>Etude</i>	0,85 €	4,25 €	6,32 €
<i>Accueil du soir jusqu'à 18h00</i>	0,85 €	4,25 €	6,32 €
<i>Accueil du Soir jusqu'à 19h00</i>	1,21 €	6,05 €	8,94 €
<i>Accueil du Soir (PAI) jusqu'à 18h00</i>	0,69 €	3,43 €	5,01 €
<i>Accueil du Soir (PAI) jusqu'à 19h00</i>	1,04 €	5,18 €	7,63 €
<i>Restauration</i>	1,18 €	5,89 €	8,72 €
<i>Restauration PAI</i>	0,85 €	4,25 €	6,30 €
<b>Prestations</b>	<b>Tarifs Forfaitaires</b>		
<i>Dépassement, l'unité de 15 mn :</i>			
<i>Post-scolaire : à partir de 19h00</i>		5,00 €	10,00 €
<i>Accueil de loisirs : à partir de 19h00</i>			
<i>Badge (renouvellement)</i>		6,54 €	9,70 €

**VOTES : UNANIMITE**

## **6 – ÉVOLUTION DES TARIFS JEUNESSE ET SPORTS**

Cette délibération a pour objet la modification des tarifs jeunesse et sports.

Cette délibération a pour objet de reconsidérer les tarifs jeunesse et sports à la rentrée scolaire 2023. Les coûts des prestations ayant augmentés depuis la dernière délibération votée en 2017, eu égard à l'inflation des prix et d'autre part par l'évolution du traitement des agents.

Certains tarifs resteront au taux d'effort, sous des modalités de 1 à 3 dans le respect des conditions qui nous lie avec la CAF, tandis que d'autres resteront au tarif forfaitaire modifié sur des activités dont le coût de revient est supérieur ou égal à 25€.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier les points suivants :

- ✓ Les tarifs selon le tableau ci-dessous, sachant que ces nouvelles dispositions prendront effet à compter du 01 septembre 2023.

Activités	Tarif minimum	Tarif maximum	Tarif forfaitaire hors commune	Durée
Activité encadrée par les animateurs du service (cuisine, sport, activités manuelles, soirée...) + sorties piscine <b>(tarif A)</b>	2,47 €	7,42 €	12 €	1/2 journée
Activité avec prestataire extérieur <b>(tarif B)</b>	4.12 €	12.37 €	18 €	la sortie
Sortie loisirs (patinoire, bowling, cinéma...) <b>(tarif C)</b>	3.19 €	9.57 €	15 €	la sortie
Evènement, sports extrêmes (accrobranche, exposition, canoé, spectacle, base de loisirs...) <b>(Tarif D)</b>	6,60 €	19,80 €	30 €	la sortie

Activités	Tarif unique	Tarif hors commune	Durée
Parc d'attraction	20 €	30 €	la sortie
Laser	13 €	17 €	la sortie
Space jump	13 €	17 €	la sortie
Escape Game	13 €	17 €	la sortie
Koezio	13 €	17 €	la sortie

Activités	Tarif unique	Tarif hors commune	Durée
Ecole Municipale des Sports	75 €	135 €	Cotisation annuelle

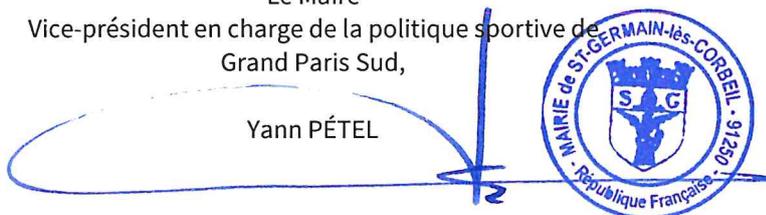
**VOTES : UNANIMITE**

La séance se clôture à 20h30.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Vice-président en charge de la politique sportive de  
Grand Paris Sud,

Yann PÉTEL



Le secrétaire de séance